

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation : 09/09/2021
Date d'affichage : 09/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 + 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-et-un, le seize septembre, à 18 H 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER (pouvoir de Michel HAEMMERER), Pierrick BERRIGUIOT (pouvoir de Martine CASSÉ), Olivier CHEVEE (pouvoir de Estelle PIAU), Gérard CHAUVEL (pouvoir de Yves BLIN), Alain PICHER, Fabrice LEVASSEUR, Michel GERVAIS, Sabine RENVOIZÉ

Absents : néant

Excusés : Michel HAEMMERER (pouvoir à Jean-Claude GOUHIER), Estelle PIAU (pouvoir à Olivier CHEVEE), Martine CASSÉ (pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT), Yves BLIN (pouvoir à Gérard CHAUVEL)

Secrétaire : Julie COURTEMANCHE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2021-24 à 2021-26 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

PRESENTATION DU PROJET INFORMATIQUE DE L'ECOLE ROGER MAHUET

Madame Mélanie MARIE, directrice de l'école Roger Mahuet, présente le projet informatique aux membres du conseil municipal. Monsieur le Maire demande aux commissions concernées d'engager une réflexion sur une éventuelle inscription budgétaire.

CIRCULATION DE LA RUE DE LA CERISAIE

Ce sujet est reporté lors d'une prochaine séance.

Délibération n°54 : RIFSEEP – MODIFICATION DES DELIBERATIONS

Vu la délibération n°62 du 20 décembre 2018 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°47 du 16 juin 2020 permettant aux stagiaires de la fonction publique territoriale de bénéficier du complément indemnitaire annuel (C.I.A.),

Vu la délibération n°44 du 6 juillet 2021 autorisant le versement du complément indemnitaire annuel une ou deux fois par an

Considérant la demande de contrôle de légalité de reprendre certaines dispositions, à savoir :

- Le complément indemnitaire annuel pourra être versé aux bénéficiaires une ou deux fois par an tout en respectant les montants plafonds établis par la délibération n°62 du 20 décembre 2018,
- Les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du RIFSEEP,
- Les absences injustifiées ne peuvent constituer un critère de non-versement de l'indemnité de fonctions et de sujétions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE les délibérations en ce sens :

- Le complément indemnitaire annuel pourra être versé aux bénéficiaires une ou deux fois par an tout en respectant les montants plafonds établis par la délibération n°62 du 20 décembre 2018,
- Les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du RIFSEEP,
- Les absences injustifiées ne peuvent constituer un critère de non-versement de l'indemnité de fonctions et de sujétions

15 VOIX pour
0 VOIX contre
0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Conditions de location de la salle polyvalente : règlement de location à modifier en ce sens : lors d'une location le samedi, les clés devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard à 10 h le dimanche
- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires du Perche sarthois : soumis à enquête publique du 13 septembre au 15 octobre 2021.
- Projet éolien : arrêté préfectoral du 6 août 2021 validant ce projet, présentation du projet au conseil municipal lors d'une prochaine réunion
- Photocopieurs : renouvellement à prévoir pour l'école et la mairie soit en location soit en acquisition
- Lagune : devis pour un portail et bornage en cours
- Liaison douce entre Cormes et Cherré : début des travaux semaine 38
- Compte rendu de la réunion « Assainissement collectif et urbanisation » : mise en évidence de la pertinence de réaliser un schéma directeur
- Fiscalité : présentation brève des délibérations possibles
- Journée éco citoyenne : rendez-vous à 9h sur le parking de la salle polyvalente le 18 septembre

Fin de séance : 20h45